SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

PRÉSENTS : Mmes et Mrs Patricia MOMPER- Maire – Jean-Claude FELD – Kathie JUNG - Jean-Pierre LESER - Félicia DI SALVO - Adjoints - Guy ALBRECH - Joëlle BECK - Virginie FELD - Denis HESSE - Aurore HOLZER - Alfred KELLER - Frédéric LEDIG -

PROCURATIONS : Mme Perrine MEGEL – M. Julien PYTKIEWICZ -

ABSENT EXCUSÉ : M. Dominique MEYER -

❖❖❖❖❖❖❖

Mme le Maire propose
de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Correspondant Défense

1. COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

Le compte-rendu de la séance du 28 novembre 2023 est **approuvé à 12 voix pour, 2 abstentions.**

2 a. : RENOVATION ENERGETIQUE BÂTIMENTS SCOLAIRES : DEMANDE DE SUBVENTION « CLIMAXION »

Vu le programme CLIMAXION de la Région Grand'Est,

Considérant que le projet de rénovation énergétique du Bâtiment Grande Section de l'Ecole Maternelle « les P'tits Loups » peut relever des mesures de soutien proposées par le ce programme au titre de «Rénovation énergétique des bâtiments publics et associatifs »,

Vu le coût estimatif de l'opération : **198 388.00 € HT**

Entendu l'exposé de Mme le Maire, et après avoir délibéré à 13 voix pour, 1 abstention,

Le Conseil municipal :
➢ décide de solliciter une aide financière de la Région Grand EST au titre du dispositif « CLIMAXION » pour les travaux de rénovation énergétique du Bâtiment Grande Section soit **33 910 €**,
➢ autorise Mme le Maire à solliciter cette subvention auprès de la Région et à signer tout document y afférant.

➢ les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal 2023, Programme 293 « Bâtiments scolaires »
➢- les travaux seront engagés dès réception de la notification.

2 b. RENOVATION ENERGETIQUE BÂTIMENTS SCOLAIRES : DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERT »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,
Considérant que le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,
Considérant que le projet de rénovation énergétique du Bâtiment Grande Section de l'Ecole Maternelle « les P'tits Loups » peut relever des mesures de soutien proposées par le « Fonds Vert »,

Vu le coût estimatif des travaux de rénovation énergétique : **198 388.00 € HT**

Entendu l'exposé de Mme le Maire, et après avoir délibéré à 13 voix pour, 1 abstention :
Le Conseil municipal :
➢ décide de solliciter l'aide financière de l'État à hauteur de **50 %** des travaux soit **99 194 €**, au titre du dispositif « Fonds Vert », pour les travaux de rénovation énergétique du Bâtiment Grande Section
➢ autorise Mme le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'État et à signer tout document y afférant.
➢ les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal 2023, Programme 293 « Bâtiments scolaires »
➢- les travaux seront engagés dès réception de la notification.

La délibération du 09 juin 2023 est annulée.

2 c : Demande de Subvention AMBITION MOSELLE : TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE MATERNELLE

Les services de la C.A.S.C. ont réalisé, en 2020, une thermographie des bâtiments du groupe scolaire. Les conclusions du rapport recommandent une isolation thermique des murs extérieurs, le remplacement de la toiture et des menuiseries extérieures, l'installation d'une VMC et divers travaux d'aménagement.

COUT DE L'OPÉRATION estimatif : **255 000 € HT**

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale
- adopte le projet tel qu'il est présenté,
- décide de la réalisation des travaux

Vu la situation financière de la Commune, l'assemblée municipale, sollicite une subvention du Conseil Départemental
au titre du Dispositif AMBITION MOSELLE
27.80 % du montant des travaux **70 896.00 €**

- charge le Maire de déposer le dossier,
- les travaux seront engagés dès réception de la notification.

Décision prise à 13 voix pour, 1 abstention

3. TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE MATERNELLE : DEMANDE DE PRET

Mme le Maire informe les élus que la Banque des Territoires proposerait aux collectivités un Prêt à Taux Zéro pour les travaux de rénovation énergétique aux bâtiments communaux.
Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 1 abstention, donne délégation à Mme le Maire pour faire les démarches pour l'obtention d'un P.T.Z. à hauteur de 200 000 € maximum.
Le conseil validera le crédit lors d'une prochaine séance si la commune peut y prétendre.

4. PERISCOLAIRE : CONVENTION DE PARTENARIAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - OPAL

Vu la délibération du 30 juin 2014,
Mme le Maire rappelle que depuis la rentrée scolaire 2014, le service d'accueil périscolaire est confié à l'Organisation Populaire des Activités de Loisirs (O.P.A.L.) par une convention de partenariat d'objectifs et de moyens annuelle.
Celle-ci arrivera à échéance le 31 décembre 2023.

Elle présente le contenu de la nouvelle convention.

Après avoir délibéré à 13 voix pour, 1 abstention, le Conseil Municipal
- autorise Mme le Maire à signer la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens avec l'OPAL à partir du 01.01.2024 telle qu'elle est présentée,
  d'une durée d'un an, renouvelable quatre fois par tacite reconduction.
- autorise Mme le Maire à signer tous documents annexes.

5. BUDGET : MANDATEMENT DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT ENTRE LE 1er JANVIER ET LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Mme le Maire dans les conditions exposées ci-après :

Montant budgétisé : dépenses d'investissement 2023 : **330 427 €**
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **63 000 €** (< 25% x 330 427 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

	PROG.	ART.	BUDGET 2023	AUTOR. 2024
MOB & MAT ADMINISTRATIF	111	2183	5 000	1 250
MAISON DU TEMPS LIBRE	138	2131	5 000	1 250
MATERIEL ET OUTILLAGE	195	2157	4 500	1 000
MATERIEL SCOLAIRE	209	2184	5 000	1 250
GYMNASE	210	231	5 000	1 250
CIMETIERE	243	231	20 000	5 000
EGLISE	282	231	6 000	1 500
BATIMENTS SCOLAIRES	293	231	200 000	50 000
VIDEO SURVEILLANCE	347	231	2 500	500
				63 000

6 : CORRESPONDANT DÉFENSE

M. Guy ALBRECH, nommé Correspondant Défense depuis 2020, informe les élus qu'il renonce à cette fonction pour raison médicale.

Mme le Maire rappelle aux conseillers le rôle du Correspondant Défense : consolider le lien Armées-Nation, constituer un relais d'information entre le citoyen et la défense, informer sur le parcours citoyen …

Après avoir délibéré, M. Jean-Pierre LESER, est nommé Correspondant Défense.
Résultat du vote : 13 voix pour, 1 abstention

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été soumis aux conseillers.

MOMPER Patricia	
FELD Jean-Claude	
JUNG Kathie	
LESER Jean-Pierre	
DI SALVO Félicia	
ALBRECH Guy	
BECK Joëlle	
FELD Virginie	
HESSE Denis	
HOLZER Aurore	
KELLER Alfred	
LEDIG Frédéric	
MEGEL Perrine	
MEYER Dominique	
PYTKIEWICZ Julien	